

Elaboration du SCOT

« Sur le territoire Sud Est Vendée »

Volet Agricole



Décembre 2019

Sommaire

INTRODUCTION	4
1. UNE RESSOURCE ECONOMIQUE AU COEUR DU TERRITOIRE	5
1.1. Un maillage d'exploitations, source d'emplois directs et indirects.....	5
1.2. Une diminution du nombre d'exploitations et d'exploitants agricoles qui tend à se stabiliser	7
2. LA CONCENTRATION DES MOYENS DE PRODUCTIONS	8
2.1. Le développement du modèle sociétaire	8
2.2. Des exploitations de plus en plus grandes et variables suivant les communes	10
3. DES ENJEUX SENSIBLES DE RENOUVELLEMENT	11
3.1. Des mutations à venir.....	11
3.2. Une dynamique d'installation sur ce territoire	14
3.3. Une agriculture formatrice sur le territoire.....	17
4- UNE DIVERSITE DES PRODUCTIONS SUR CE TERRITOIRE	19
4-1 Une diversité des productions agricoles.....	19
4-2 L'agriculture biologique	21
4-3 Des produits de qualité qui valorisent les circuits-courts.....	22
5- AGRICULTURE : FACTEUR D'EQUILIBRE DU TERRITOIRE	23
5.1 Des espaces de productions répartis sur l'ensemble du territoire	23
5.2 L'agriculture sur le territoire	23
5.3 Prairies et cultures dessinent le paysage agraire	24

5.4	Un parcellaire relativement bien structuré	26
5.5	Les équipements structurants	27
5.6	Des flux de circulations à intégrer	30
5.7	Le dispositif de Mesures Agro-environnementales Climatiques (MAEC) sur le territoire Sud est Vendée	30
CONCLUSION		32

Dans le cadre de l'élaboration du SCOT sur le territoire sud est Vendée, le Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Expansion a confié à la Chambre d'agriculture des Pays de Loire la réalisation du volet agricole de son territoire.

Ce diagnostic a pour objectif de mettre en évidence les caractéristiques et les enjeux spatiaux de l'économie agricole.

Il associe l'analyse macro-économique et territoriale de l'agriculture afin d'éclairer l'ensemble de ses spécificités et les interfaces qui la relie avec les autres enjeux du territoire.

Ce travail a été élaboré à partir de données collectées par la Chambre d'agriculture en 2019 et complété par plusieurs réunions, recherches et analyses.

Des données complémentaires issues du recensement général de l'agriculture (RGA), de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et des déclarations liées à la politique agricole commune (PAC) ont également été valorisées dans cette étude.

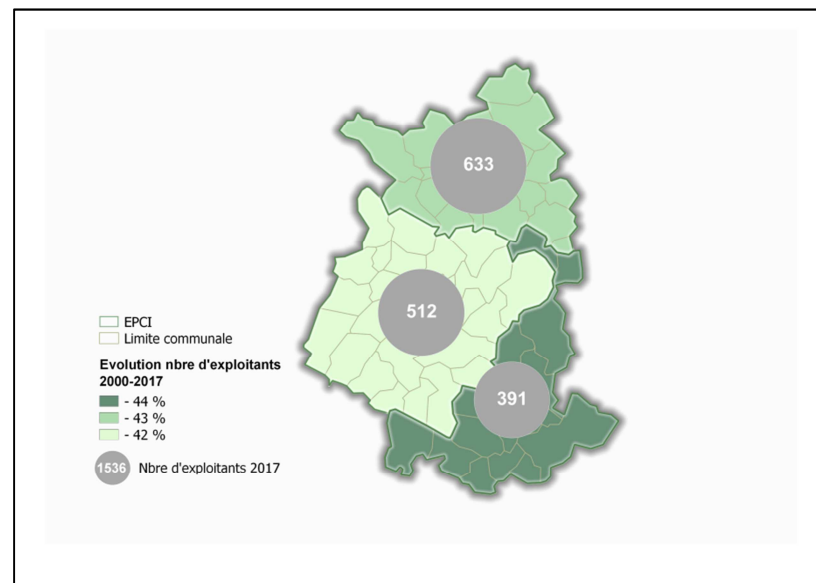
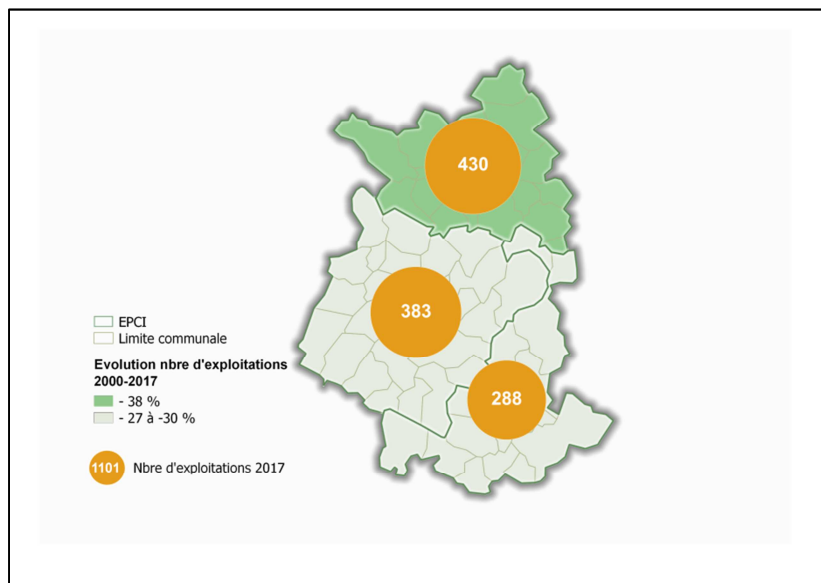
1. UNE RESSOURCE ECONOMIQUE AU COEUR DU TERRITOIRE

1.1 Un maillage d'exploitations, source d'emplois directs et indirects

En 2019, les 3 Communautés de Fontenay-Vendée, Vendée Sèvre Autise et la Châtaigneraie comptent **1101 exploitations agricoles professionnelles** dont le siège social se situe sur l'ensemble du territoire gérées par **1545 chefs d'exploitation et associés**. A ces exploitations agricoles présentes dans le périmètre du SCOT, il faut également rajouter les exploitants agricoles qui ont des bâtiments agricoles sur le territoire étudié mais dont le siège social se localise à l'extérieur du SCOT.

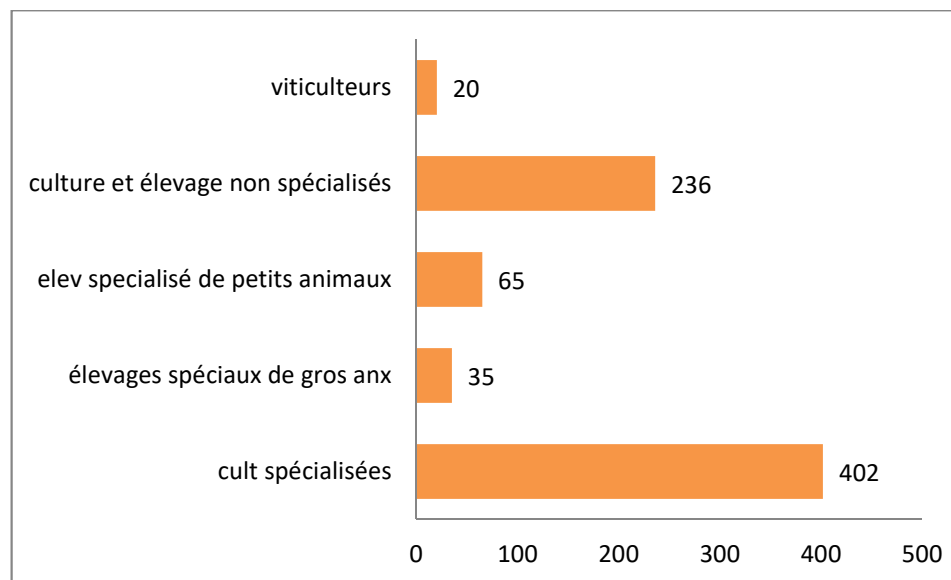
En 18 ans, on observe une diminution du nombre d'exploitations de l'ordre de 31% et de 43% pour les exploitants agricoles à l'échelle du périmètre du SCOT.

Cartes des exploitations et exploitants sur le territoire Evolution depuis 2000



A cette main-d'œuvre non salariée, il convient d'associer **758 emplois salariés agricoles (ETP)** directement liés à l'activité agricole. Les cultures spécialisées (melon, maraîchage, semences...), les cultures, et l'élevage sont les principaux pourvoyeurs de main-d'œuvre salariée sur le territoire donné.

Emplois salariés des exploitations agricoles sur les Communautés de Communes de Fontenay Vendée – VSA et la Châtaigneraie (MSA 2017)



L'agriculture est également un maillon indispensable d'une chaîne économique et génère ainsi des emplois en amont (agro fourniture, équipement, services.) **et en aval** (agro-alimentaire) **sur et hors du territoire**. A titre de repères, on considère en Pays de Loire qu'un emploi agricole dans les exploitations induit 2 emplois hors exploitation.

Sur les 3 Communautés de Fontenay-Vendée, Vendée Sèvre Autise et la Châtaigneraie, nous comptons la présence de 81 entreprises agro-alimentaires qui génèrent 1229 emplois qui sont répartis sur l'ensemble du territoire. On note sur le territoire des entreprises comme Fleury Michon à Mouilleron en Pareds, Charal et Bioporc à la Châtaigneraie, les Biscuits Cantreau à Fontenay et la Laiterie de Maillezais.

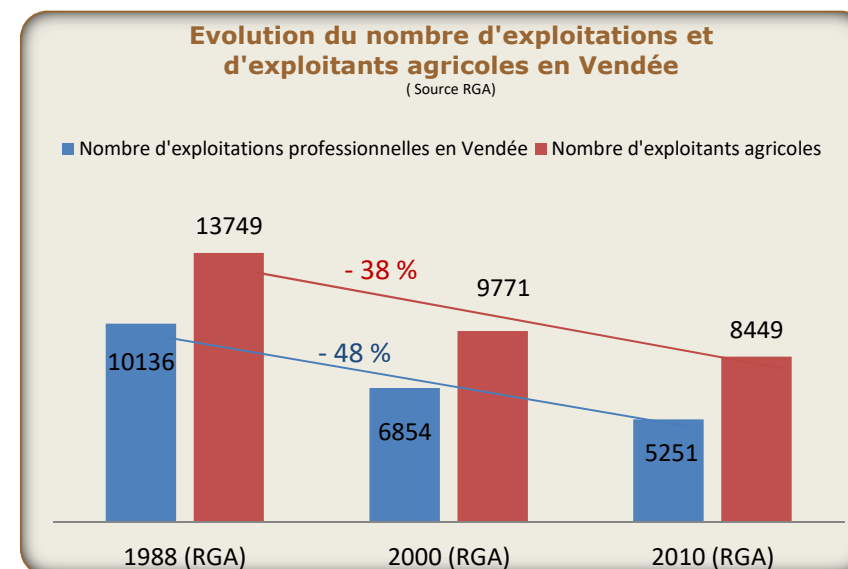
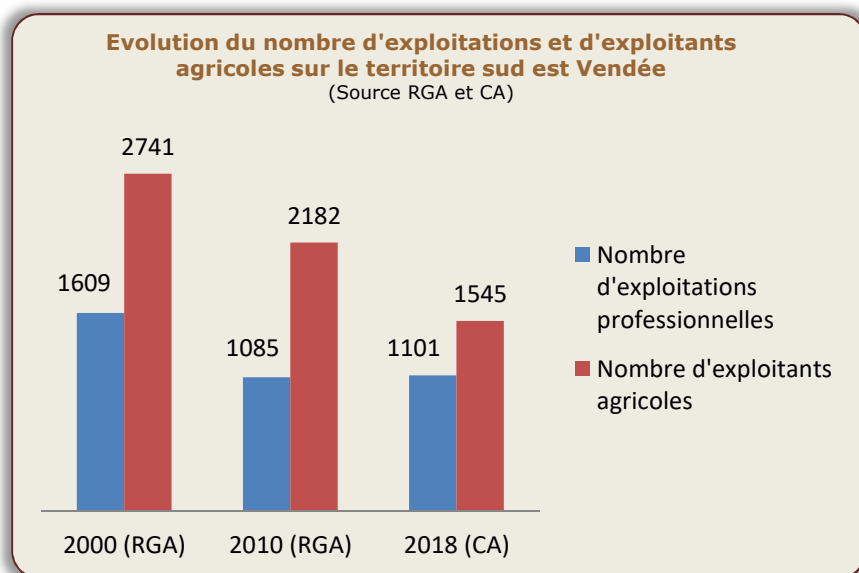
1.2 Une diminution du nombre d'exploitations et d'exploitants agricoles qui tend à se stabiliser

Le territoire des 3 Communautés de Communes étudiées, Fontenay Vendée, la Châtaigneraie et Vendée Sèvre Autise enregistre **une baisse continue** de son nombre d'exploitations et d'exploitants **depuis près de 30 ans**. Le phénomène est en effet enclenché depuis très longtemps et s'est accéléré dans les années 1960 avec la mise en place d'une politique agricole de modernisation de l'agriculture induisant une professionnalisation sur des unités de production viables.

Cependant **depuis 18 ans, la décroissance, en particulier du nombre d'exploitations, diminue mais tend à se stabiliser**. Sur l'ensemble des 3 communautés de Communes, on note une diminution de 31% du nombre d'exploitations et de 43% pour les exploitants. C'est la Communauté de Communes Fontenay-Vendée qui connaît la baisse la plus importante (baisse du nombre d'exploitations (-38%) et d'exploitants (-43%)).

Evolution du nombre d'exploitations et d'exploitants sur les 3 Communautés de Communes de Fontenay-Vendée, la Châtaigneraie et VSA depuis 2000

Nombre d'exploitations				Evolution depuis 2000	Nombre d'exploitants			Evolution depuis 2000
Communautés de Communes	2000	2010	2018		2000	2010	2018	
La Châtaigneraie	585	427	430	-27%	1143	856	633	-44%
Fontenay Vendée	619	395	383	-38%	927	713	521	-43%
VSA	405	263	288	-29%	671	613	391	-42%
TOTAL	1609	1085	1101	-31%	2741	2182	1545	-43%



2. LA CONCENTRATION DES MOYENS DE PRODUCTIONS

2.1 Le développement du modèle sociétaire

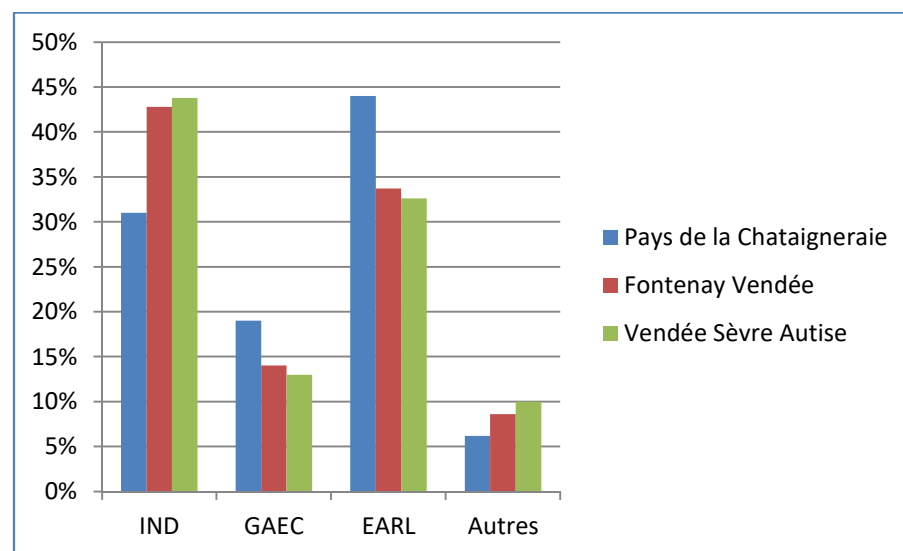
La restructuration des exploitations s'est accompagnée d'une évolution de leur statut juridique. Le nombre d'exploitations professionnelles individuelles ne cesse de diminuer au profit des structures sociétaires, 62.9% des entreprises (moyenne Vendée 65%).

Le modèle de l'exploitation sociétaire est aujourd'hui dominant et continue de progresser, notamment avec le développement des sociétés entre tiers.

La structure sociétaire offre un statut valorisant pour le conjoint, plus de souplesse dans l'organisation du travail, un partage des responsabilités, une distinction entre le patrimoine professionnel et privé. Elle facilite par ailleurs l'intégration d'un jeune.

Le développement significatif des EARL (37.6% sur le territoire) s'explique par plusieurs facteurs :

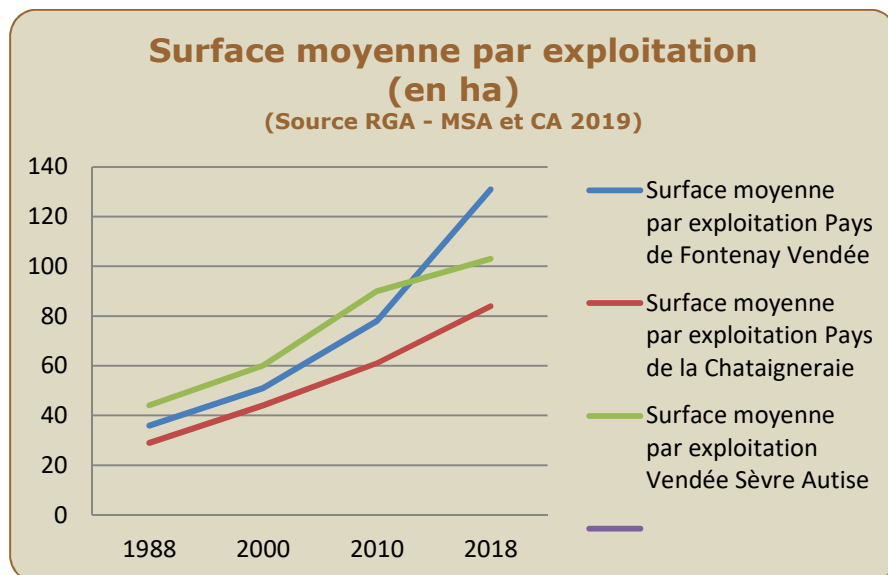
- Certains avantages fiscaux des GAEC ont été étendus aux EARL.
- Avant 2012, le GAEC entre époux n'était pas admis; pour cette raison des GAEC initialement parent-enfant se transforment en EARL entre époux après le départ du (ou des) parent(s). La création de sociétés entre époux a fortement contribué au développement de l'EARL et de la SCEA.
- Le GAEC restant souvent le cadre de la transmission familiale, l'arrivée d'un associé tiers favorise le choix d'une autre forme sociétaire, généralement l'EARL.



La typologie des exploitations est variable d'une Communauté de Communes à l'autre.

C'est la Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie où la **forme sociétaire est la plus représentée** avec 69% (secteur où nous avons le plus d'activité d'élevage avec de la surveillance). Pour les 2 autres Communautés de Communes, cela varie entre 56 et 58%. Ce sont des territoires tournés vers la production céréalière, les cultures spécialisées organisées très souvent sous forme individuelle.

2.2. Des exploitations de plus en plus grandes et variables suivant les communes



Communauté de communes	SAU/expl
Pays de Fontenay-Vendée	131 ha
Pays de la Châtaigneraie	84 ha
Vendée Sèvre Autise	103 ha
SAU/moyenne/syndicat mixte	106 ha

Les évolutions récentes traduisent une tendance à l'agrandissement semblable à celle du département. Cependant, la SAU moyenne/exploitation de 106 ha est supérieure à la moyenne vendéenne de 83 ha.

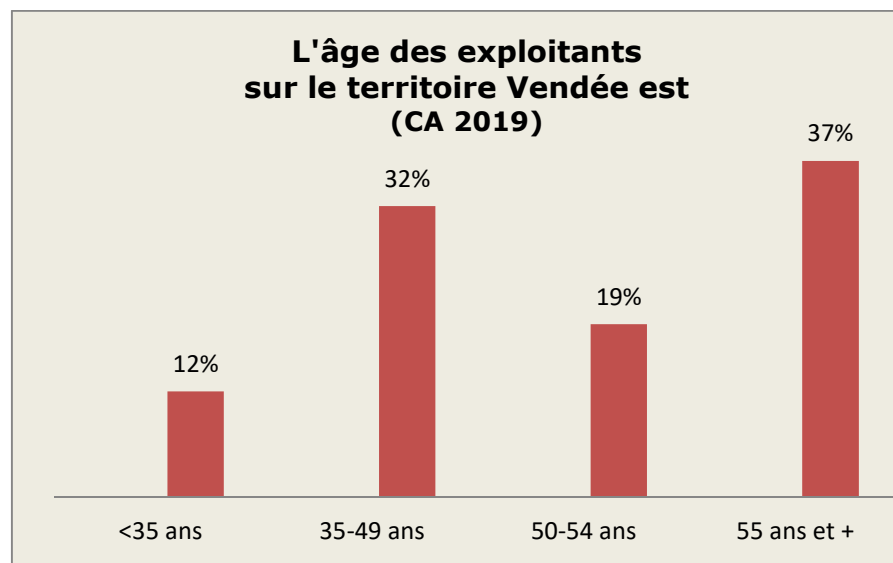
Par Communauté de Communes, les surfaces moyennes par exploitation sont toutefois variables (de 84 à 131 ha). Des explications peuvent être apportées :

- Selon les productions dominantes (surface plus élevée dans la plaine céréalière de Fontenay et plus faible en zone d'élevage sur la Châtaigneraie)
- Selon la structure juridique lorsque les formes sociétaires prédominent.

3. DES ENJEUX SENSIBLES DE RENOUVELLEMENT

3.1 Des mutations à venir

**L'âge des exploitants des 3 Communautés de Communes :
La Châtaigneraie, Fontenay-Vendée et VSA**



Source CA Pdl 2019

En 2019, les exploitants âgés de 55 ans et plus représentent 37% de la population agricole du territoire, soit près d'un tiers des exploitants agricoles et les moins de 35 ans, 12%.

Répartition des exploitants par classe d'âge en 2019 (CA 2019)

Communautés de Communes	< 35 ans	35 - 49 ans	50 - 54 ans	55 ans et plus
La Châtaigneraie	74 (11.7%)	199 (31.4%)	126 (19.9%)	234 (37%)
Fontenay-Vendée	60 (11.5%)	164 (31.5%)	91 (17.5%)	206 (39.5%)
VSA	45 (11.5%)	131 (33.5%)	82 (21%)	133 (34%)
TOTAL	179 (11.6%)	494 (32%)	299 (19.4%)	573 (37%)

L'âge moyen des chefs d'exploitation sur le territoire est de 49.6 ans, plus élevé que la moyenne vendéenne de 48 ans. C'est sur le territoire de la Châtaigneraie que la moyenne d'âge est un peu plus élevée avec une moyenne de 50.5 ans et pour les autres Communautés de Communes, 49.3 ans pour Fontenay et 49 ans pour VSA.

En 2019, les exploitants âgés de 55 ans et plus représentent 37% de la population agricole de ce territoire, soit plus d'un tiers des exploitants agricoles et les moins de 35 ans, 11.6%.

La problématique de transmission et de pérennité de l'outil de travail est prépondérante pour un certain nombre d'exploitations sur ce territoire.

De nombreux hectares sont appelés à muter soit vers l'installation de jeunes agriculteurs, soit vers la confortation d'exploitations existantes sur le territoire et touchés ou évincés par différents projets de développement du territoire. **Il est nécessaire que ces parcelles restent sur le territoire et que le foncier ne soit pas repris par des capitaux extérieurs.**

Le renouvellement des exploitations constitue un enjeu majeur pour l'économie et l'emploi, dans un contexte économique difficile et face à de nombreuses situations successorales incertaines.

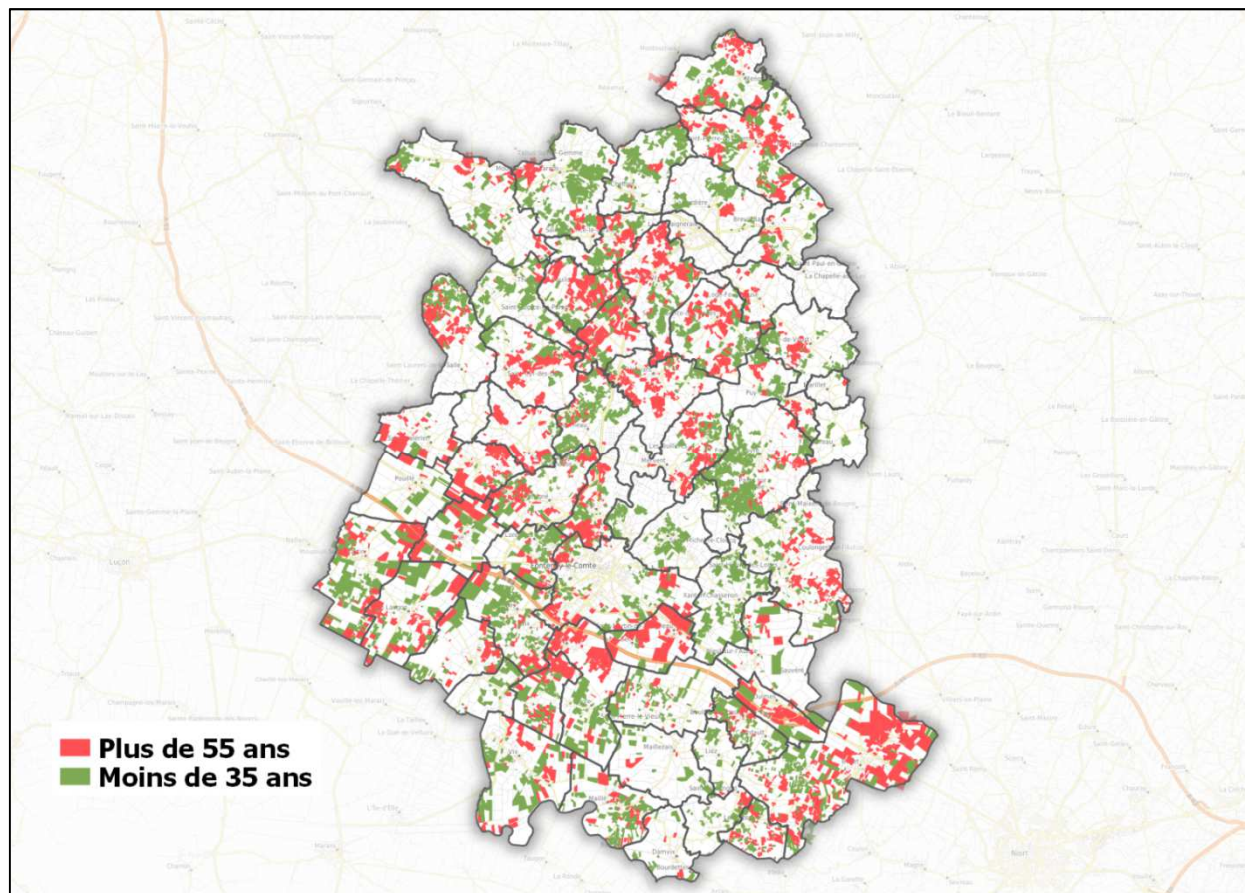
Sur les 573 exploitants âgés de 55 ans et + :

- 335 sont en exploitation individuelle, en EARL unipersonnelle ou en société où l'ensemble des associés a 55 ans ou plus : la pérennité de ces exploitations n'est pas forcément assurée. On compte environ 15 000 ha (attention, des communes n'ont pas été renseignées et l'ensemble de ces surfaces seront certainement reprises par le monde agricole, installation, agrandissement...).
- 238 sont en société (GAEC, EARL, SCEA...) où l'un des associés a moins de 55 ans. La pérennité de l'exploitation est plus probable.

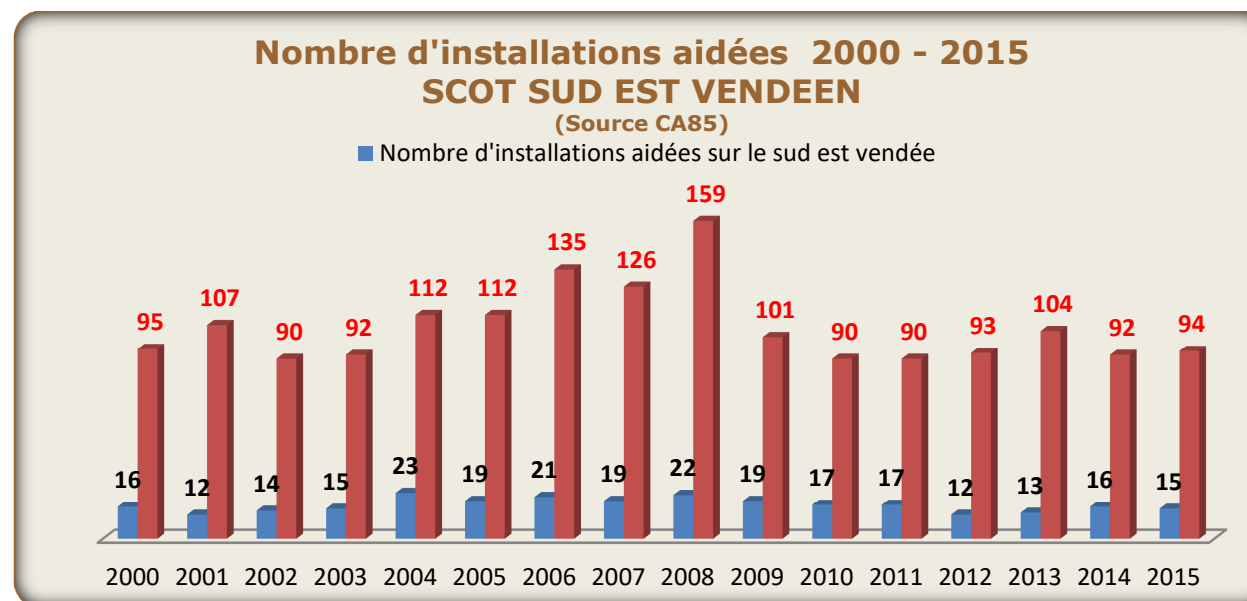
Certes, la situation n'est pas figée et un projet de reprise est toujours envisageable (à l'inverse des projets de transmission peuvent aussi avorter) mais la conjoncture reste critique pour ces exploitations.

La difficulté de reprendre des capitaux de plus en plus importants, le manque de candidats et la nécessité de conforter des exploitations pour assurer leur pérennité face aux défis de l'autonomie alimentaire, de la pression environnementale et de l'évolution de la PAC sont autant de facteurs expliquant cette situation.

Cet enjeu de renouvellement renvoie également à celui de l'aménagement du territoire, car l'élevage, principalement concerné, joue un rôle essentiel pour l'entretien de l'espace.

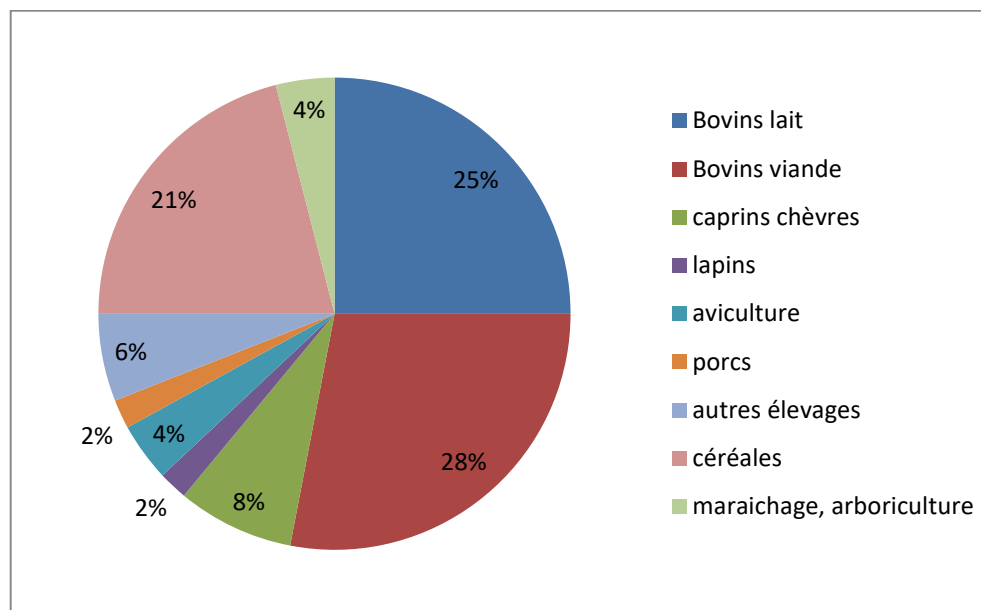


3.2 Une dynamique d'installation sur ce territoire



Le renouvellement des chefs d'exploitation est un enjeu crucial pour l'agriculture. **Entre 2000 et 2015, 270 jeunes agriculteurs se sont installés avec les aides** (DJA : Dotation jeune agriculteur) sur le territoire de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie, Fontenay-Vendée et Vendée Sèvre Autise, ce qui représente 16% des installations départementales depuis 15 ans. Ne sont pas comptées les installations non aidées. C'est sur la Communauté de Communes de la Châtaigneraie où le nombre d'installations est le plus élevé soit 117 depuis 15 ans.

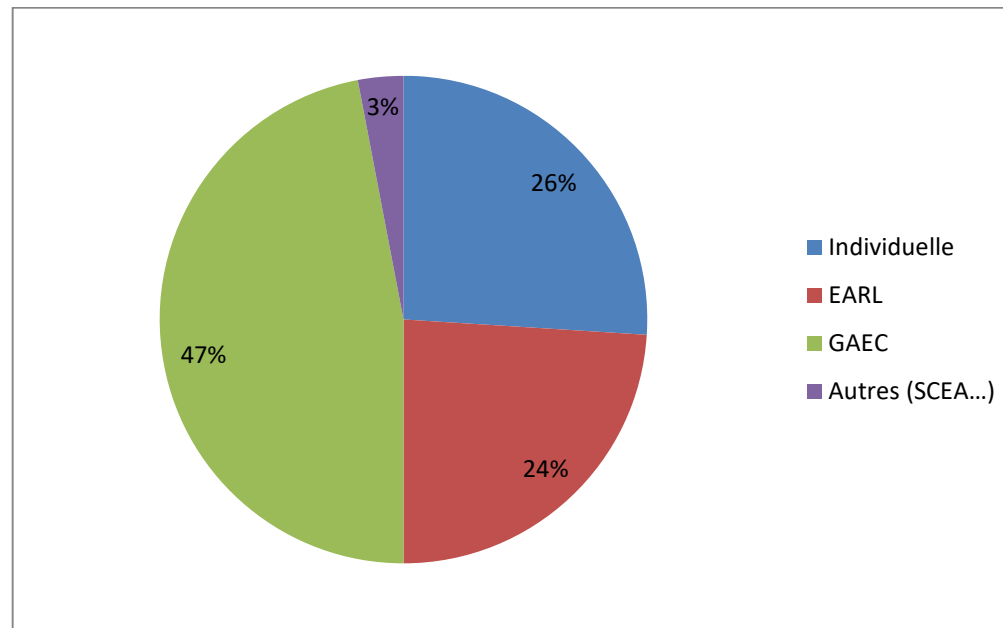
Productions principales sur installations aidées 2000-2015
SCOT sud est Vendée



Source : CA Pdl 2019

Depuis 15 ans, **les installations se sont concentrées sur l'élevage bovin viande (28%), bovin lait (25%) et les cultures de vente (21%)**. On note aussi des installations avec des producteurs de caprins (8%), porc (2%), maraîchage (4%). **Les installations de ces 15 dernières années montrent une grande diversité des productions.**

Structure juridique sur installations aidées 2000-2015
SCOT sud est Vendée



Source : CA Pdl 2019

26% des installations se sont réalisées au sein d'une exploitation individuelle contre 74% en société, dont la moitié en GAEC, ce qui confirme la tendance au développement des structures sociétaires.

L'âge moyen des jeunes installés est de 26,7 ans (équivalent à la moyenne vendéenne).

12.67% des jeunes installés sont des femmes contre 12% à l'échelle de la Vendée.

77% des jeunes installés sont issus du milieu agricole.

3.3 Une agriculture formatrice sur le territoire

On compte sur le territoire, un certain nombre d'établissements qui assurent la formation des jeunes sur des formations agricoles ou para agricoles.

3-31 - La Maison familiale Rurale (MFR) de Vouvant

Cet établissement propose des formations de la 4^{ème} à la 3^{ème} qui permettent de découvrir un ou plusieurs métiers correspondant à un projet professionnel et suivre des stages professionnels.

3-32 - La Maison Familiale rurale de Puy à St Martin de Fraigneau

Elle propose un CPA aux métiers de l'agriculture et un TA formation par apprentissage en tant que technicien agricole.

3-33 - La Maison Familiale rurale de Mouilleron en Pareds

Elle propose des formations de la 3^{ème} au BTS sur trois filières différentes que sont :

- La filière agroéquipement
- La filière maintenance de voiture automobile
- La filière maintenance de matériel agricole.

3-34 - Le site des Etablières à Pissotte

Il propose différentes formations qui sont plus ou moins liées à l'activité agricole :

- Technicien supérieur en système d'info géographique
- Télé pilote des drones
- Responsable des systèmes de qualité, hygiène de sécurité, environnement.

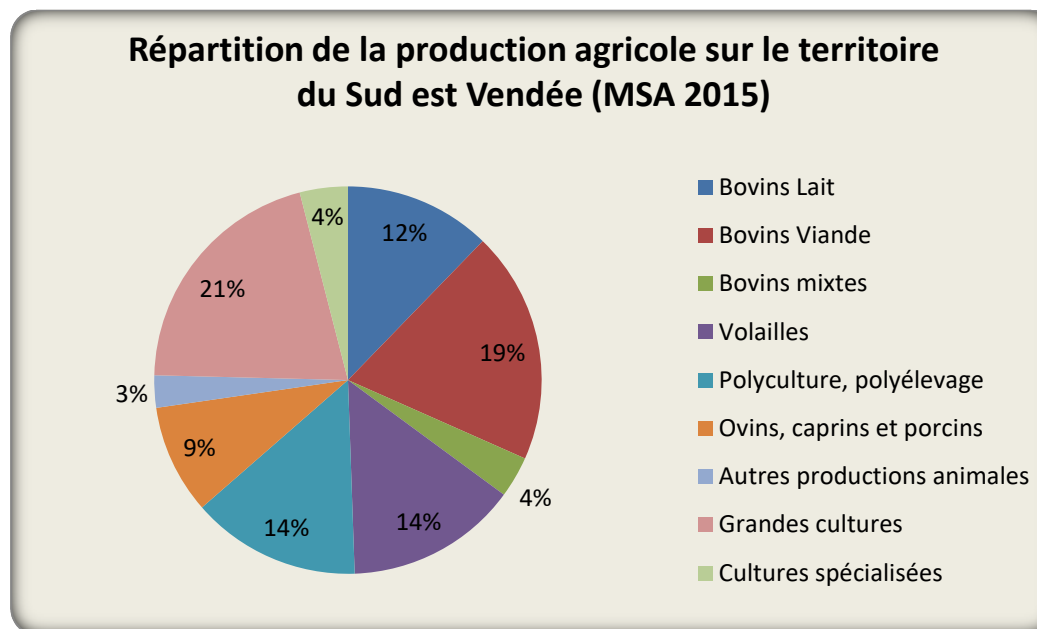
3-35 - Le site de Bel Air à Fontenay

Le Lycée Bel Air propose après la troisième deux formations professionnelles et une formation générale et technologique. Après le baccalauréat, deux BTS complètent l'éventail de formation :

- Un BAC PRO, technicien conseil vente en alimentation
- Un BAC technologique, Sciences technologies de l'agronomie et du vivant (STAV)
- Un BTSA Anabio tech (analyses biologiques et biotechnologiques).

4- UNE DIVERSITE DES PRODUCTIONS SUR CE TERRITOIRE

4.1 Une diversité des productions agricoles



Sur ce territoire des Communautés de Communes de la Châtaigneraie, Fontenay-Vendée et Vendée Sèvre Autise, on note une certaine diversité de productions agricoles :

- Une dominante céréale dans la plaine de Fontenay
- Une dominante élevage bovins sur le secteur de la Châtaigneraie et dans la partie marais de la Communauté de Communes de Vendée Sèvre Autise, avec la présence de prairies permanentes (zone humide du Marais Poitevin).

Sur ce territoire, la production céréalière représente 1/5 de la production (21%), 14% en polyculture élevage, 1/3 en production bovine et/ou lait (34%). Les volailles sont aussi très présentes avec 14% et l'élevage ovins-caprins avec 9%.

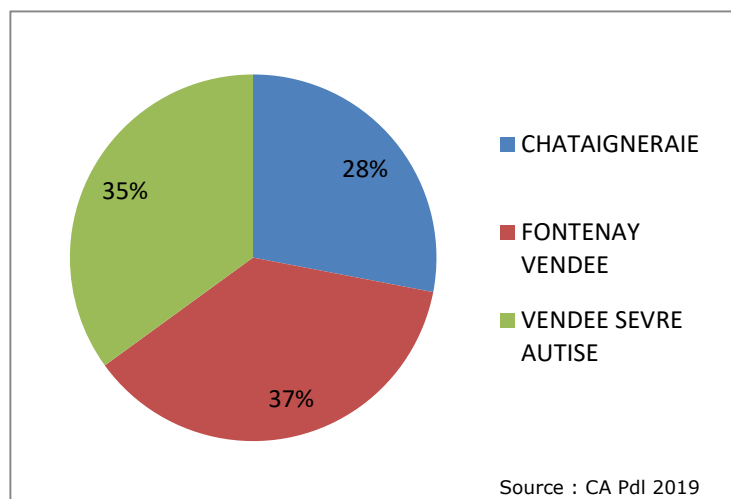
Nous notons aussi la présence de cultures spécialisées sur ce territoire :

- De la viticulture sur le secteur de Vix et de Pissotte avec les entreprises Mercier, Chabirand et Coirier.
- De quelques maraîchers et de producteurs de melons. Avec 182 ha de melons, 33% de la production vendéenne est réalisée sur le territoire (Doix et Vix).
- De quelques arboriculteurs sur les secteurs de Foussais-Payré, St Hilaire des Loges, Bazoges en Pareds avec parfois des cultures de kiwis
- Des productions spécialisées avec la mise en place de contrats avec les exploitants agricoles : légumes industriels, semences...
- De la bière artisanale et industrielle (La Muse à Bazoges en Pareds et la Cibulle à Maillé).

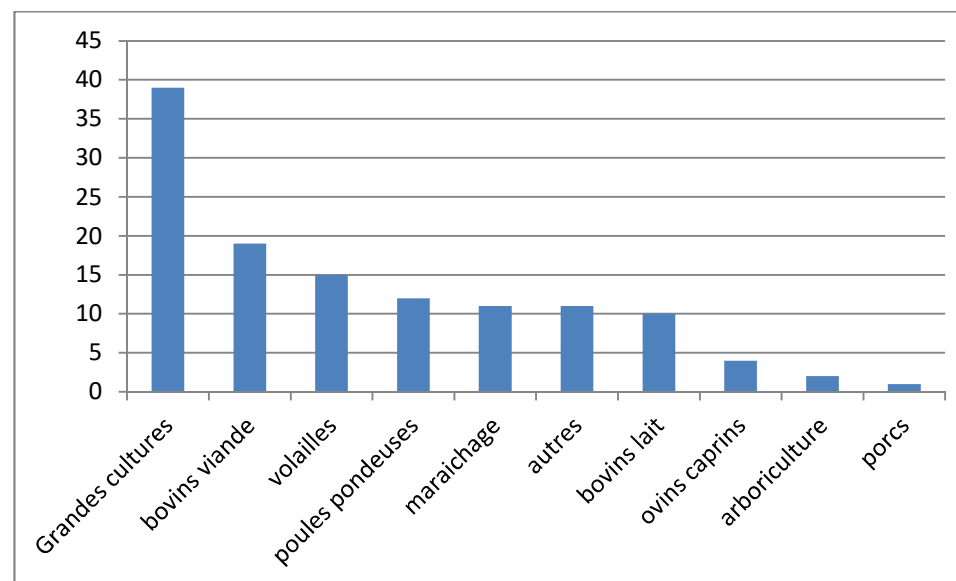
4-2 L'agriculture biologique

L'agriculture biologique est très présente aussi sur le territoire. On compte 124 exploitations en agriculture biologique ou en conversion, 34 sur la Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie, 46 sur le Pays de Fontenay Vendée et 43 sur Vendée Sèvre Autise.

Les agriculteurs en agriculture biologique sur le territoire sud est Vendée



Les productions sur les exploitations en agriculture biologique sur le territoire sud est Vendée



4.3 Des produits de qualité qui valorisent les circuits-courts

Quelques exploitations ont su développer une activité de circuits-courts (vente directe, magasins de producteurs, marchés, cavistes...). L'éventail de productions proposées au public est : légumes, fleurs, fruits, viande bovine, fromage, vin...

Plusieurs signes officiels de qualité sont présents sur le territoire. On y retrouve :

- L'agriculture biologique (évoquée ci-dessus)
- Un AOP : le beurre Poitou Charentes
- L'AOC Fiefs Vendéens avec le vignoble de Pissotte de chez Mr Coirier et le vignoble de Vix avec les frères Mercier et Mr Chabirand.

5- L'AGRICULTURE : FACTEUR D'EQUILIBRE DU TERRITOIRE

5.1 Des espaces de production répartis sur l'ensemble du territoire

Les 1101 exploitations se répartissent sur l'ensemble du territoire Sud est Vendéen.

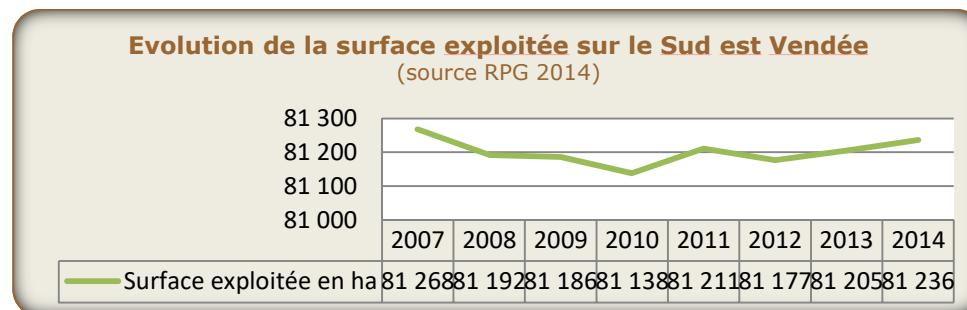
Certaines peuvent avoir plusieurs sites de production ou certains sites peuvent appartenir à des exploitations extérieures au territoire du SCOT « Sud est vendéen ».

On compte aussi, 81 exploitations d'entreprises agro-alimentaires sur le territoire qui génèrent 1229 emplois sur le territoire.

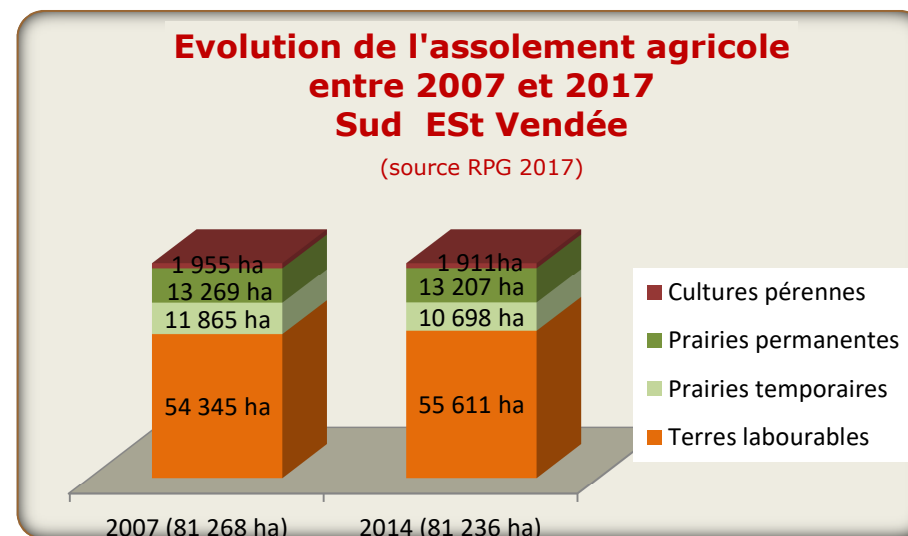
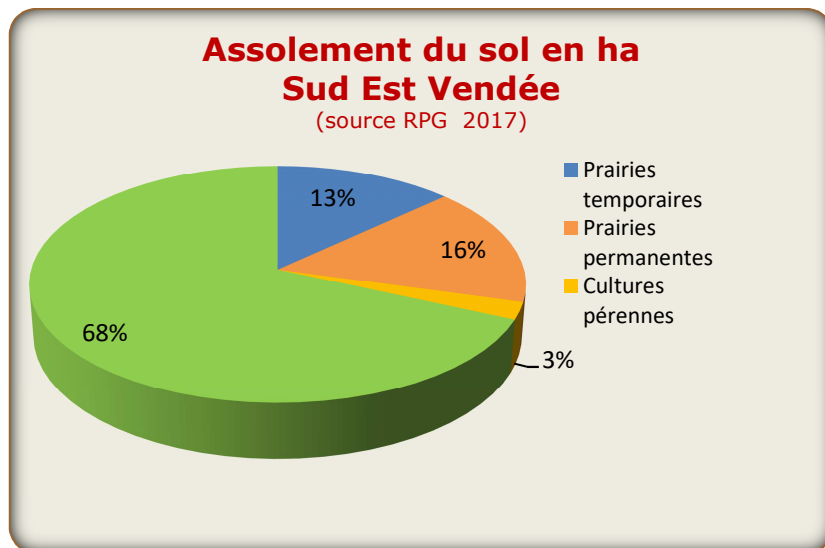
5.2 L'agriculture sur le territoire

L'agriculture est une composante structurelle majeure du territoire. **La surface agricole utile (SAU)** déclarée à la PAC 2014 s'élève à 81230 hectares ce qui **représente 75 % de la surface totale du territoire SCOT** (107 938 ha). Cette surface est indicative puisque d'autres surfaces sont exploitées mais ne sont pas déclarées à la PAC.

Cette SAU a évolué au cours des années. Elle a diminué depuis 7 ans, de 38 ha du fait du développement des communes (urbanisation, développement économique, de loisirs...), des infrastructures routières et de tout aménagement du territoire utilisant du foncier d'où la nécessité de travailler sur la gestion économe du foncier. Le foncier n'est pas renouvelable.



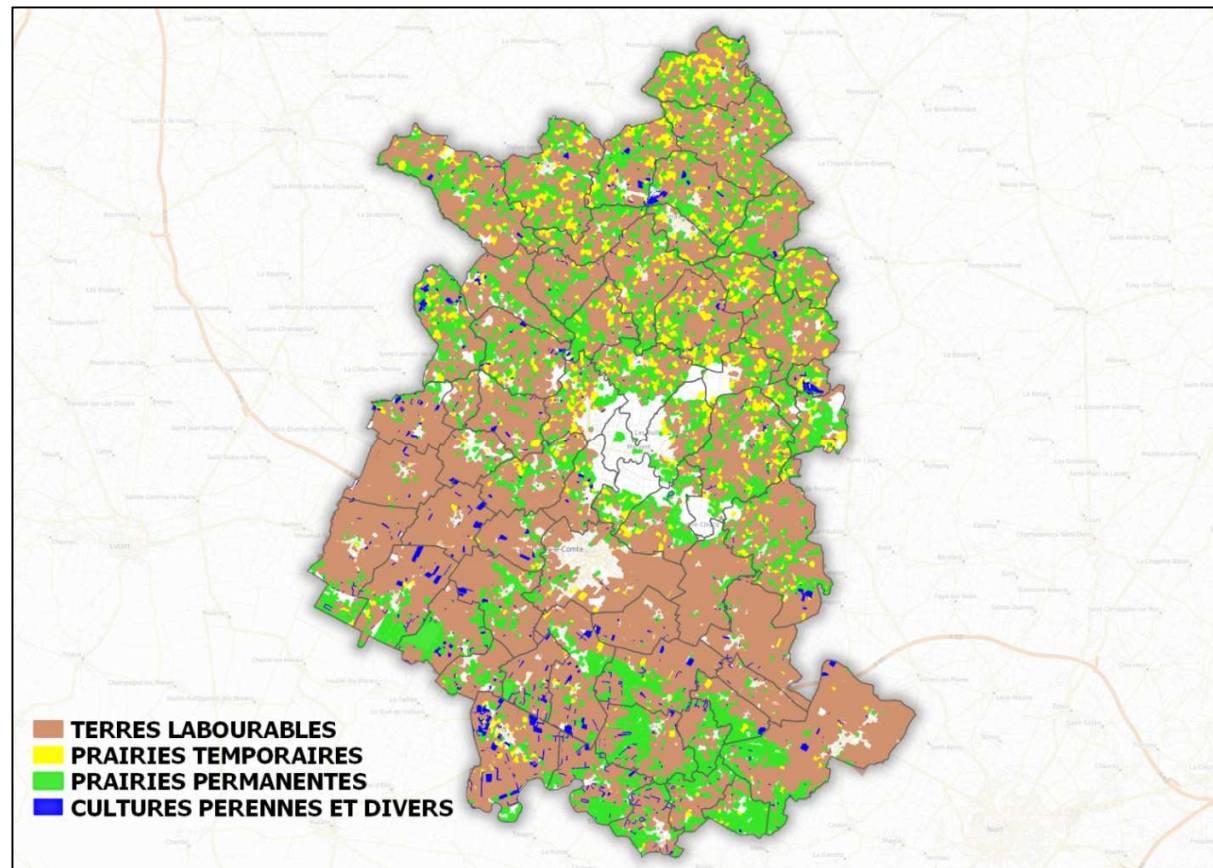
5.3 Prairies et cultures dessinent le paysage agraire



Les terres labourables correspondant aux cultures représentent plus de 68% de la SAU déclarée à la PAC en 2017, les prairies temporaires et permanentes 29%, les cultures pérennes 3% (vignes, maraîchage...).

Entre 2007 et 2017, les surfaces déclarées à la PAC ont chuté de 0,25% en 7 ans. Quant à l'évolution de l'assolement, on observe une augmentation de l'ordre de 2,3% des terres labourables et une diminution de 5,6% pour les prairies temporaires et permanentes.

Carte d'occupation du sol sur le territoire sud est Vendée



5.4 Un parcellaire relativement bien structuré

La qualité d'un parcellaire agricole est un atout pour une exploitation et le territoire en limitant notamment les circulations des engins agricoles.

La superficie moyenne d'un ilot PAC sur ce territoire est de 5,15 ha. La plupart des îlots sont compris entre 0 et 5 ha (soit 68%).

La surface moyenne des ilots PAC sur le territoire

Surface moyenne des ilots	Surface totale	Nbre d'ilots	moyenne
0 à 5 ha	21 347 ha	10 754	1,99
5 à 10 ha	19 328 ha	2 757	7,01
10 à 15 ha	13 790 ha	1 130	12,20
> 15 ha	26 763 ha	1 120	23,90
Total général	81 230 ha	15 761	5,15

(Source RPG 2017)

5.5 Les équipements structurants

Les surfaces agricoles peuvent présenter des équipements qui permettent d'augmenter le potentiel de production à l'échelle de la parcelle.

5-51- Le drainage sur le territoire

Le drainage est aussi présent sur ce territoire surtout sur la partie marais et du bocage, secteur de la Châtaigneraie.

5-51 L'irrigation sur le territoire

L'irrigation en Vendée

Ce sont 1 500 exploitations (1/4 des exploitations vendéennes) réparties pour 1/4 sur la plaine, 3/4 sur le bocage dont 1/4 sont en cultures spécialisées.

Une exploitation laitière sur deux irrigue et 1 sur 4 pour les exploitations avec des vaches allaitantes.

45 000 ha de SAU sont irrigués (- de 10% de la SAU vendéenne). Les exploitants irriguent en moyenne 20% de leur SAU totale. Le volume consommé par l'irrigation est autour de 70 millions de m³/an soit environ 2% du total des pluies.

L'irrigation dans le Sud Vendée

Le Sud Vendée est une plaine argilo calcaire formant une bande de 15 km de large sur une longueur moyenne de 90 km (1 350 km²). C'est en partie le Marais poitevin en bordure direct de la Plaine, avec une zone NATURA 2000 de très fort intérêt du point de vue de sa superficie, de sa biodiversité, de sa complexité hydraulique et de son histoire.

Il y a des interactions entre plaine et marais depuis des sources de débordement situées sur tout le long de la zone périphérique.

Sur ce territoire, nous avons des exploitations en polyculture élevage exploitant à la fois plaine et marais, des exploitations céréalières et/ou exploitations avec des cultures spécialisées.

L'irrigation sur le territoire sud est Vendée

Répartition du volume 2018 attribué pour l'irrigation (projet)

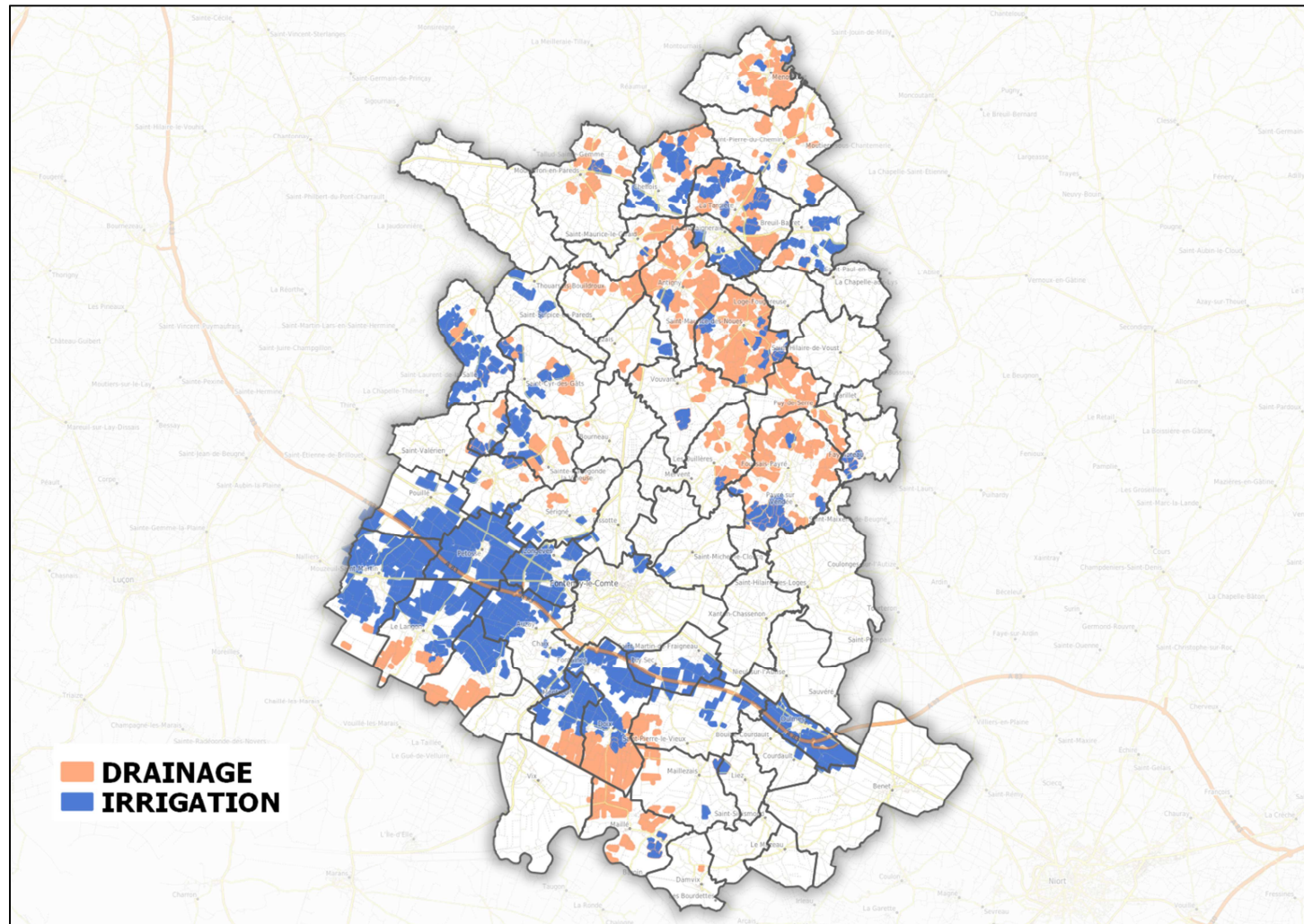
Volume attribué: 6 061 522 m³
 Volume FO: 2 878 275 (46 structures)
 Volume RCB: 2 311 710 (40 structures)
 Volume Réserves privées: 871 537 (5 structures)
 % substitution/objectif: 100%

Volume attribué: 4 662 536 m³
 Volume FO: 3 170 712 (42 structures)
 Volume RCB: 1 111 104 (26 structures)
 Volume Réserves privées: 380 720 (5 structures)
 % substitution/objectif: 75%

Volume attribué: 2 048 880 m³
 Volume FO: 1 123 335 (21 structures)
 Volume RCB: 925 545 (15 structures)
 Volume Réserves privées: 0
 % substitution/objectif: 100%

Volume attribué: 836 367 m³
 Volume PES: 593 477 (29 structures)
 Volume RCB: 0
 Volume Réserves privées: 242 890 (7 structures)
 % substitution/objectif: 0% (création 2018)

Le drainage et l'irrigation sur le territoire sud est Vendée



5.6 Des flux de circulations à intégrer

Si les flux de circulations agricoles sont modestes comparativement au trafic des autres véhicules, ils sont, pour autant, vitaux pour l'économie agricole. L'accès aux parcelles, aux CUMA, aux lieux de collecte et/ou d'approvisionnement ainsi que les déplacements fréquents des Entreprises de Travaux Agricoles (ETA) génèrent des parcours qu'il est important de pérenniser.

La fragmentation de l'espace agricole par l'urbanisation, la création d'infrastructures routières, et l'aménagement des centres bourgs peuvent être de nature à perturber, plus ou moins fortement, le passage des matériels agricoles, caractérisés par leur gabarit important et leur vitesse réduite.

Les centres bourgs sont aménagés afin d'améliorer la sécurité des usagers et le confort des riverains en limitant la vitesse. Si la perméabilité des circulations agricoles face à ces nouveaux aménagements demeure, certains passages peuvent rester délicats.

5.7 Le dispositif de Mesures Agro-environnementales Climatiques (MAEC) sur le territoire sud est Vendée

Le Marais Poitevin est la zone humide la plus vaste du littoral Atlantique français : plus de 100 000 ha (3 départements, 2 régions). C'est un milieu contrasté avec des cordons dunaires, vasières, prairies saumâtres à douces, mizottes, cultures... Compte tenu de ces éléments, ce site est classé NATURA 2000 sur 68 000 ha avec 30 000 ha de prairies.

Les MAEC sur le Marais Poitevin

Ce sont 30 000 ha de prairies dont 24 000 ha sont contractualisés en MAE (= 17 500 ha côté Vendée). Ce sont aussi 300 éleveurs et 12 communaux.

Les enjeux :

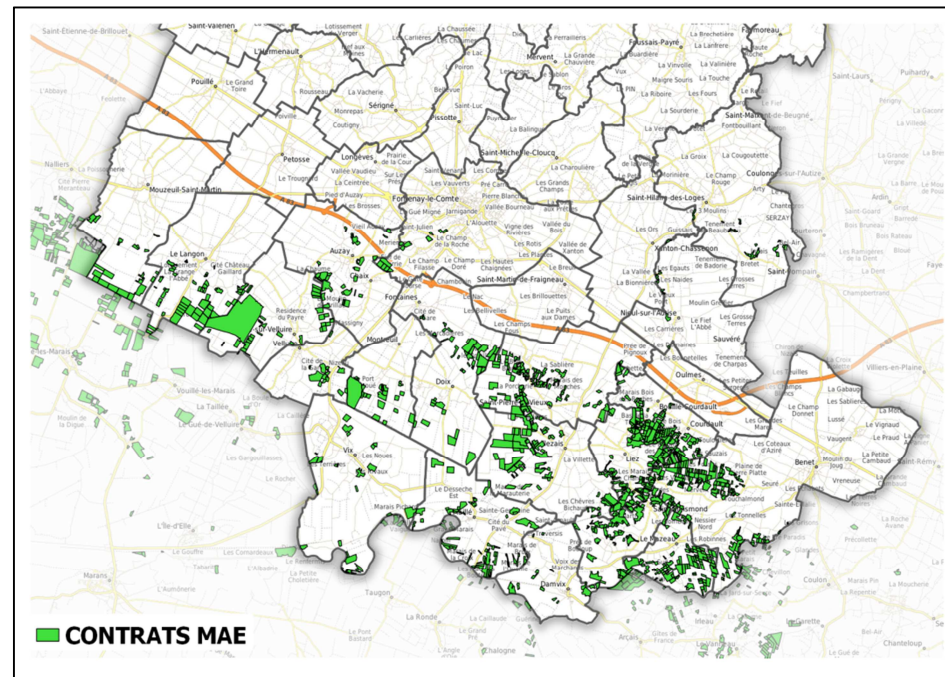
Afin de répondre aux objectifs environnementaux du site, il est donc prévu d'aider et d'inciter les exploitants à :

- Maintenir l'entretien des parcelles exploitées principalement par pâturage dans les prairies
- Limiter la fertilisation
- Limiter l'usage des produits phytosanitaires
- Encadrer le pâturage et la pratique de fauche
- Limiter la prolifération des espèces invasives

- Assurer une bonne gestion de l'eau
- Préserver les Mizottes
- Pérenniser l'activité agricole et maintenir l'élevage

Les MAEC sur le Territoire

Elles sont essentiellement situées sur le secteur de la Communauté de Communes de Fontenay Vendée et Vendée Sèvre Autise.



CONCLUSION

Différents enjeux seront à prendre en compte sur ce territoire par rapport à l'activité agricole. Le SCOT du sud est Vendée devra tenir compte de l'ensemble de ces enjeux face aux différents projets de la Communauté de Communes.

Les différents enjeux sur ce territoire sont les suivants :

- **Une population agricole présente et dynamique avec 1 101 exploitations pour 1 545 chefs d'exploitation, auquel il faut associer une main-d'œuvre salariée qui représente 758 ETP (équivalent temps plein).**
- **Des jeunes qui s'installent : entre 2000 et 2015, ce sont 270 jeunes qui se sont installés sur ce territoire, malgré une population qui vieillit. Effectivement, de nombreuses mutations auront lieu dans les 5 à 10 ans à venir avec les départs en retraite.**
- **Une diversité des productions agricoles avec un fort potentiel : des céréales dans la partie plaine, de l'élevage dans la partie marais et sur le secteur de la Châtaigneraie, des cultures spécialisées (melons, arboriculture, viticulture, semences...).**
- **La présence de l'eau sur le territoire avec la création des réserves de substitution sécurise la production fourragère, certaines cultures et permet la diversification.**
- **Une agriculture qui entretient aussi le paysage et est gestionnaire des espaces naturels**
- **Une agriculture aussi très convoitée aux carrefours de nombreux usages : des projets urbains, de nouvelles zones économiques, des infrastructures routières, des espaces de loisirs...**

Le foncier reste cependant, le principal outil de travail de l'agriculteur. C'est un bien non renouvelable, non délocalisable. L'importance du foncier agricole pour le territoire et sa spécificité nécessite de limiter les impacts en terme de prélèvements tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Il s'agit donc d'économiser la terre agricole et, dans la mesure du possible, de préserver les secteurs agricoles où les enjeux agricoles sont les plus forts.



Service Territoire

21 boulevard Réaumur
85013 La Roche sur Yon cedex
Tél : 02.51.36.84.44
Fax : 02.51.36.84.67